

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier - 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 17 octobre 2005

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

Date de convocation
11 septembre 2005

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille cinq, le 17 octobre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de A. Besombes à St Saturnin de Lucian, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. OULIE Guy - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - Mme MILLET PERRIOL Léone - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. ASTIE Michel - M. LAURIAC Gérard - M. GASTAN François - M. GALABRUN Jacky - M. PALOC Eric

Absents excusés : - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. GHIBAUT Jean-Pierre -

Absents : M. SALASC Philippe - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. GOMEZ René - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. DELFAU Gérard - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. RUIZ Jean François

Monsieur Jean Pierre Ghibaut donne pouvoir à Monsieur Michel Astie

Monsieur Jean Paul Belloc donne pouvoir à Madame Hélène Barral

Monsieur Richard Arnal est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

95-2005

Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" : création d'un hôtel d'entreprises

Monsieur R. Asensi, rapporteur, explique que la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault souffre d'un déficit de locaux professionnels mis à la location, comme le confirme l'étude sur l'immobilier d'entreprises confiée en 2004 à la Maison des entreprises de St-André-de-Sangonis. Ainsi, la MDE a recensé, entre 2002 et 2004, une quarantaine de demandes pour la location de bâtiments professionnels, pour une offre globale correspondant seulement à 40% de la demande.

Monsieur R. Asensi ajoute qu'il est proposé que la Communauté de communes reste propriétaire de la parcelle n°2 (1376 m²) du Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines", sur laquelle elle construirait un hôtel d'entreprises. L'objectif principal est d'aider les entreprises à démarrer leur activité ou à se développer dans de bonnes conditions jusqu'à ce qu'elles trouvent un lieu d'implantation durable, que ce soit en propriété ou en location.

Monsieur R. Asensi précise que le bâtiment, d'une superficie de 600 m² environ, regrouperait trois ateliers de production (2 de 200 m² et 1 de 120 m²) et des locaux communs aux trois ateliers (80 m²).

Il accueillera des entreprises relevant des secteurs d'activités votés par le conseil communautaire du 18 juillet 2005 dans sa délibération n°75-2005, à savoir : agro-alimentaire, artisanat de fabrication ou lié à l'habitat, commerce de gros.

Une délibération ultérieure viendra préciser les modalités de mise en œuvre (type de contrat de location, mode de gestion des contrats, lien éventuel avec la pépinière d'entreprises de la Maison des Entreprises de St-André-de-Sangonis, montant des loyers...)

Monsieur R. Asensi informe que la construction de cet hôtel d'entreprise, estimée à 1 100 000 € nécessite de désigner un architecte maître d'œuvre de l'opération, chargé des missions Esquisse, Avant projet, projet, assistance à la conclusion des marchés, direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception. La communauté de communes lancera une procédure de concertation préalable à sa désignation.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- le principe de la création d'un hôtel d'entreprises sur le Parc d'Activités "Domaine de Trois Fontaines" pour 1 100 000 €,
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de cet hôtel d'entreprises,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation préalable à la désignation d'un architecte maître d'œuvre et à signer les marchés afférents,
- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières relatives à la création de cet hôtel d'entreprises auprès de l'Europe, du Conseil Général et du Conseil Régional.

Fait à Gignac, le 19 octobre 2005

Le Président

Louis Villaret